



COMITE SYNDICAL DU 17 MARS 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept mars à dix-neuf heures, les membres du comité syndical, se sont réunis en mairie sous la présidence de Madame Gaëlle FAGNEN, Présidente.

Titulaires | Madame Gaëlle FAGNEN, Monsieur Yannick POT, Monsieur Jean-Claude RETAUX, Monsieur Denis BERTIN, Monsieur Gilles MENARD, Madame Nathalie SAJAN, Madame Françoise MARGUERITE-BARBEITO, Madame Christine PHILIPPEAU

Titulaires absents excusés | Monsieur Emmanuel GIRARD, Madame Fany GARCION

Procuration | Madame Fany GARCION donne procuration à Monsieur Philippe LE ROUX

Suppléant présent | Monsieur Philippe LE ROUX suppléant de Madame Fany GARCION

Suppléants absents excusés | Madame Sophie LAMBERT, Madame Mireille DENIAU, Madame DESMARS Delphine

Secrétaire de séance | Madame Nathalie SAJAN

Date de convocation | 26 février 2025

EN EXERCICE TITULAIRES | 10

VOTE | 8

PRESENTS | 8 Titulaires

1 suppléant Granville

Quorum atteint

2025-03-2 : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA DIRECTION DES SERVICES NUMERIQUES DE LA VILLE DE GRANVILLE AU SYNDICAT DU CAMPING DONVILLE-GRANVILLE

Exposé :

Le syndicat du camping Donville-Granville ne disposant pas d'une direction des services numériques propre, une convention de mise à disposition du service des systèmes d'information de la Ville de Granville a été signée entre les deux entités le 3 janvier 2022 qu'il convient de résilier afin de tenir compte des nouveaux besoins du syndicat.

Il est précisé qu'aujourd'hui, le service des systèmes d'information de la Ville de Granville est dénommée DSN (direction des services numériques).

Il est donc proposé de signer une nouvelle convention entre les deux structures afin de fixer les modalités d'intervention de la direction des services numériques de la Ville de Granville au bénéfice du syndicat. Cette convention est proposée pour une durée d'un an à savoir du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

050-255001471-20250324-2025-03-2-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/03/2025

Délibération :

Vu le Code général des Collectivités territoriales, notamment les articles L. 1111-2, L. 2121-29, L. 5111-1, L. 5211-4-1 et D. 5211-16,

Vu la convention et ses annexes ayant pour objet de fixer les modalités d'exécution et de facturation du service des systèmes d'information mis à disposition au syndicat du camping Donville-Granville signée le 3 janvier 2022 et arrivant à échéance le 31 décembre 2024,

Considérant la nécessité de renouveler cette convention afin de permettre au syndicat de continuer à bénéficier de la mise à disposition de la direction des services numériques de la ville de Granville pour l'année 2025,

Le comité syndical décide à l'unanimité :

- D'approuver la présente convention relative à la mise à disposition de la direction des services numériques qui figurent en pièce jointe de la présente délibération pour l'année 2025.
- D'autoriser madame la présidente à signer ladite convention
- De charger madame la présidente de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Monsieur Gilles MENARD ne prend pas part au vote.

VOTE

Pour | unanimité 8

P.J. : convention et annexes

Fait et délibéré à Donville-les-Bains, le 17/03/2025

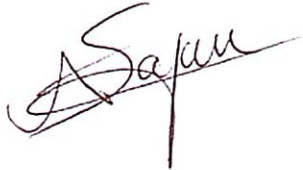
Madame la Présidente,

Gaëlle FAGNEN



La secrétaire de séance

Nathalie SAJAN



Publication ou notification du : 24/03/2025
Acte rendu exécutoire après
transmission
En Sous-préfecture le : 24/03/2025
Madame la Présidente,
Gaëlle FAGNEN

